



7033405-60 CARBON BLACK FEEDSTOCK  
FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT : CARBON BLACK FEEDSTOCK  
04/06/2003

FOURNISSEUR : ESSO Société Anonyme Française SA  
2, rue des Martinets  
F-92569 RUEIL MALMAISON CEDEX

Téléphone pour les urgences : ORFILA 01 4542 5959,  
ESSO Société Anonyme Française 08 1000 3353  
Informations produit et techniques :  
Marque Esso 01 4710 6000  
Marque Mobil 01 4710 6600

Contact Toxicologie ESSO Société Anonyme Française : 02 3275 4359

UTILISATION PREVUE : HUILE POUR CARBON BLACK

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOMS CHIMIQUES ET SYNONYMES : HYDROCARBURES PETROLIERS

INGREDIENTS A REPORTER :

Nom de la substance	Pds approx. %	Classification EU
GAZOLE LOURD SOUS-VIDE (PETROLE) (CAS 64741-57-7) (EINECS 265-058-3)	100	T;R45 R52/53 R66

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est considéré comme dangereux selon les réglementations européennes (voir section 15).

Symbole : T Toxique.

Phrase(s) de risque : R45-66-52/53.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE : \*\*\*\* Attention : De l'H<sub>2</sub>S, un gaz très toxique peut être présent, voir la section toxicologie de la FDS. Irritation respiratoire, vertiges, nausées, perte de conscience et dans des cas d'exposition extrême, décès possible. DANGER DE CANCER POTENTIEL. Note : Ce produit contient des hydrocarbures aromatiques polycycliques, on a rapporté que certains provoquaient le cancer de la peau lors de tests sur des animaux et chez l'homme dans des conditions de mauvaise hygiène personnelle et de contacts prolongés et répétés. Le contact répété avec la peau peut provoquer une irritation de la peau et/ou une dermatite. ATTENTION : Le produit est normalement transporté à chaud (40 à 120°C) ; se protéger contre les brûlures.

EFFETS POTENTIELS SUR L'ENVIRONNEMENT : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de données toxicologiques, voir section 11.

REMARQUE : Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages sans l'avis d'un expert.

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

---

PROJECTION DANS LES YEUX : Rincer minutieusement avec de l'eau. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Contacter immédiatement un médecin pour le traitement des brûlures thermiques. Essuyer la peau à sec. Nettoyer la surface en contact avec un nettoyant anhydre pour les mains et continuer en nettoyant avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Retirer les chaussures si le matériau a pénétré à travers. (Voir section 16 - Dommage par injection)

INHALATION : Retirer de l'exposition. Si une irritation respiratoire, des vertiges, des nausées ou une perte de conscience se produit consulter immédiatement un médecin. Si la respiration s'est arrêté, ventiler avec un appareil ou faire le bouche-à-bouche.

INGESTION : Donner un ou deux verres d'eau si le patient est conscient et capable d'avaler. Demander une assistance médicale immédiatement. Ne pas faire vomir.

---

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

MOYENS D'EXTINCTION : CO<sub>2</sub>, mousse, poudre chimique et eau pulvérisée.

MESURES PARTICULIERES DE PROTECTION DANS LA LUTTE INCENDIE : L'eau peut être inefficace mais elle peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Empêcher l'écoulement des produits servant à l'extinction/contrôle du feu vers les circuits d'eau potable.

EQUIPEMENT SPECIAL DE PROTECTION : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés.

DANGERS PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun.

PRODUITS DE COMBUSTION : Fumées, brouillards, monoxyde de carbone, hydrogène sulfuré, oxydes de soufre et autres produits de

décomposition dangereux, en cas de combustion incomplète.  
Point d'éclair °C(F) : > 120(248) (ASTM D-92).  
Limites d'inflammabilité (approx. % vol dans l'air) - LIE : 1,0%,  
UEL : 6,0%  
RISQUE NFPA : Santé : 2 , Inflammabilité : 1 , Réactivité : 0

---

## 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

PROCEDURES DE NOTIFICATION : Déclarer les fuites aux autorités compétentes.

PROCEDURES EN CAS DE FUITE OU DEVERSEMENT :

EPANDAGE TERRESTRE : Fermer la source en prenant les précautions de sécurité usuelles. Prendre les mesures pour minimiser les effets sur le sol. Récupérer en pompant avec un équipement anti-déflagrant ou retenir les épandages liquides avec du sable ou tout autre absorbant adéquate et enlever mécaniquement dans des conteneurs. Si nécessaire, éliminer les résidus adsorbés comme indiqué dans la Section 13.

EPANDAGE AQUATIQUE : Confiner immédiatement l'épandage avec des barrages. Alerter les autres bateaux dans les environs. Notifier aux autorités portuaires et à toutes les autres autorités responsables. Enlever de la surface par écrémage ou avec un absorbant approprié. Si c'est permis par les autorités réglementaires, l'utilisation de dispersants appropriés doit être envisagée lorsque c'est recommandé dans les procédures locales de dispersion d'huile.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Prévenir les entrées de matériau dans les égouts, les sources d'eau ou les faux points bas ; aviser les autorités concernées si cela a contaminé ou contamine le sol/la végétation.

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Voir paragraphe 8.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

UTILISATIONS SPECIFIQUES : HUILE POUR CARBON BLACK

MANIPULATION : Nocif par contact ou par pénétration à travers la peau. Eviter tout contact. Des quantités nocives d'H<sub>2</sub>S peuvent être présentes dans l'espace mort du réservoir de stockage. Se tenir son visage éloigné du réservoir et de ses ouvertures. Eviter l'inhalation des vapeurs ou de brouillards. Voir section 8 pour plus ample information concernant la protection personnelle lors de la manipulation du produit.

STOCKAGE : Stocker dans un endroit frais. Une atmosphère inflammable peut se créer dans les parties hautes des réservoirs même si le produit est stocké au-dessous du point d'éclair. Surveiller et maintenir les concentrations de gaz des parties hautes au-dessous des limites d'inflammabilité. S'assurer qu'il n'y a pas de source d'ignition dans les zones où s'effectuent les opérations de remplissage et d'échappement. Eviter les étincelles. Relier les réservoirs et les équipements de transfert à la terre.

PRECAUTIONS SPECIALES : Pour prévenir et minimiser le risque de feu et d'explosion par l'accumulation statique et la décharge, relier efficacement à la terre le système de transfert du produit. Ne pas utiliser d'appareil électronique (incluant non limitativement

les téléphones cellulaires, les ordinateurs, les calculatrices, pagers, etc.) dans ou autour des opérations de chargement/déchargement ou de stockage de carburant à moins que les appareils ne soient certifiés à sécurité intrinsèque par un organisme national approuvé et aux standards de sécurité requis par les lois et règlements nationaux ou locaux. Les équipements et installations électriques doivent être conformes aux règlements locaux de prévention du feu pour cette classe de produit. Utiliser les procédures de mise à la terre adéquates. Se référer aux réglementations nationales ou locales couvrant la sécurité dans les aires de manipulation et de stockage de ce produit. Prendre des précautions contre l'inhalation de l'hydrogène sulfuré dans le cas où il est présent dans l'espace mort.

**MISE EN GARDE CONTENEUR VIDE :** Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus (liquide, vapeur) et être dangereux. **NE PAS LES PRESSURISER, COUPER, SOUDER, BRASER, FORER, MEULER OU EXPOSER A LA CHALEUR, A LA FLAMME, AUX ETINCELLES, A L'ELECTRICITE STATIQUE OU A D'AUTRES SOURCES D'IGNITION ; ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT.** Ne pas remplir ou nettoyer les conteneurs car le résidu est difficilement éliminable. Les conteneurs vides doivent être complètement drainés, fermés correctement et retournés à un reconditionneur. Tous les conteneurs doivent être éliminés sans danger pour l'environnement et en accord avec les lois gouvernementales.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

---

**LIMITES D'EXPOSITION AU TRAVAIL :**

ExxonMobil recommande une valeur moyenne d'exposition (VME) sur 8 heures de 0,2 mg/m<sup>3</sup> (solubles benzène).

**VENTILATION :** Utiliser dans des zones bien ventilées par une ventilation locale. L'équipement de ventilation doit être antidéflagrant. Utiliser loin de toutes sources d'ignition.

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Un équipement respiratoire approuvé doit être utilisé lorsque les concentrations ne sont pas connues ou excèdent la limite d'exposition recommandée. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés ou clos, si nécessaire.

**PROTECTION OCULAIRE :** Si des éclaboussures sont possibles, porter des lunettes de type chimie.

**PROTECTION CUTANEE :** Porter des gants imperméables. Dans tous les cas suivre de bonnes règles d'hygiène corporelle. Des gants de protection thermique doivent être portés lors de la manipulation du produit chaud.

**AUTRES :** Eviter tout contact.

**CONTROLES ENVIRONNEMENTAUX :** VOIR SECTION 7

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

Les caractéristiques physico-chimiques sont indiquées ci-dessous. Consulter la fiche technique pour les détails spécifiques.

GENERAL :

ETAT PHYSIQUE : Liquide visqueux  
COULEUR : Brun foncé  
ODEUR : Not Determined  
SEUIL DE PERCEPTION ODORANTE, ppm : NE

INFORMATION IMPORTANTE POUR LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT :

pH : NE  
POINT D'EBULLITION °C(F) : > 200(392)  
POINT D'ECLAIR °C(F) : > 120(248) (ASTM D-92)  
INFLAMMABILITE (solides) : NE  
AUTO INFLAMMABILITE °C(F) : 250(482)  
PROPRIETES EXPLOSIVES : NA  
PROPRIETES OXYDANTES : NA  
PRESSION DE VAPEUR - mm Hg à 20°C : 0,0  
DENSITE RELATIVE, 15/4°C : 1,08  
SOLUBILITE DANS L'EAU : Négligeable  
COEFFICIENT DE PARTAGE : > 3,5  
VISCOSITE A 40°C, en mm<sup>2</sup>/s : > 25,0  
VISCOSITE A 100°C, en mm<sup>2</sup>/s : NE  
DENSITE DE VAPEUR : > 0,9  
TAUX D'EVAPORATION : NE

AUTRE INFORMATION :

POINT DE FUSION °C(F) : NA  
POINT D'ECOULEMENT °C(F) : NE  
POINT DE CRISTALLISATION °C(F) : NE  
EXTRAIT DMSO, IP-346 (Pds %) : NA

NA=NON APPLICABLE NE=NON ETABLI D=DECOMPOSITION

POUR D'AUTRES INFORMATIONS TECHNIQUES CONTACTER VOTRE AGENT COMMERCIAL

-----  
10. STABILITE ET REACTIVITE  
-----

STABILITE (THERMIQUE, A LA LUMIERE, ETC.) : Stable.  
CONDITIONS A EVITER : La chaleur extrême et les sources d'ignition  
d'énergie élevée.  
INCOMPATIBILITE (MATERIAUX A EVITER) : Halogènes, acides forts,  
alcalis et oxydants.  
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Le produit ne se décompose pas à  
la température ambiante.  
RISQUES DE POLYMERISATION: Néant.

-----  
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES  
-----

---TOXICOLOGIE AIGUE---

TOXICITE ORALE : Pratiquement pas toxique (DL50 : supérieure à 2000  
mg/kg). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de  
composants.  
TOXICITE DERMIQUE : Pratiquement pas toxique (DL50 : supérieure à 2000  
mg/kg). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de  
composants.  
TOXICITE PAR INHALATION : Pratiquement pas toxique (CL50 : supérieure  
à 5 mg/l). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de  
composants.  
IRRITATION OCULAIRE : Pratiquement pas irritant. (Score : supérieur à

6 mais inférieur ou égal à 15). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.

IRRITATION CUTANEE : Pratiquement pas irritant. (Indice d'irritation primaire : supérieur à 0,5 mais inférieur à 3). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.

AUTRES DONNEES DE TOXICITE AIGUE : Les symptômes d'une surexposition à l'H<sub>2</sub>S inclus des maux de tête, la fatigue, l'insomnie, l'irritabilité, des problèmes gastrointestinaux et la perte de l'odorat à 100 ppm. La somnolence, la perte de conscience, l'arrêt respiratoire ou la mort peuvent provenir d'expositions à plus de 100 ppm. Faire preuve d'une extrême précaution dans les espaces clos.

#### ---TOXICOLOGIE SUBCHRONIQUE (RESUME)---

Des applications dermiques répétées sur le rat pendant 13 semaines ont été effectuées avec des huiles aromatiques similaires à certains composants de ce produit. Les effets résultants, incluent une augmentation de la mortalité et du poids du foie, une diminution du poids de la glande du thymus et des tissus lymphoïdes, ainsi que des désordres sanguins. On a aussi observé, dans certains cas, une toxicité des reins et de la moelle des os ainsi qu'une irritation de la peau.

#### ---TOXICOLOGIE CHRONIQUE (RESUME)---

Les fuels oils résiduels sont cancérogènes dans le biotest de badigeonnage de la peau de la souris sa vie durant. Un test corroborant (Modified Ames Test) indique que les fuel oils sont mutagènes et des tests analytiques confirment la présence de taux significatifs de HAP. Les études limitées sur les huiles qui sont des cancérogènes très actifs, ont montré que le lavage de la peau de l'animal avec du savon et de l'eau entre les applications réduit considérablement la formation de tumeur. Les risques potentiels sur l'homme peuvent être minimisés en observant des bonnes pratiques de travail et des procédures d'hygiène personnelle généralement recommandées pour les produits pétroliers. Voir la section 8.

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

### EFFETS/IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT :

ECOTOXICITE : On suppose que ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. Peut provoquer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

MOBILITE : Les rejets dans l'eau de fioul oil résiduel produiront généralement des films d'hydrocarbure qui flotteront et s'étaleront à la surface, bien que certains échantillons aient une densité supérieure à celle de l'eau frais. Ces constituants hydrocarbonés qui sont difficilement solubles se partitionneront avec l'air par volatilisation. La dissolution dans l'eau des composants hydrocarbonés sera limitée mais les pertes par adsorption à travers les sédiments sera significative.

PERSISTENCE ET DEGRADABILITE : Une oxydation atmosphérique des constituants volatilisés se produira à une vitesse rapide, avec

des demi-vies estimées de moins d'un jour. La photooxydation des constituants aromatiques polycycliques à la surface de l'eau est aussi un procédé de perte significatif. A partir des propriétés connues de leurs composants hydrocarbonés il est prévisible que la plupart des constituants du fioul oil résiduel seront biodégradés intrinsèquement.

POTENTIEL BIOACCUMULATIF : Bien que des valeurs non mesurées de BCF ou du log de Kow aient été reportées pour le fioul résiduel, les valeurs du log Kow ci-dessus ont été mesurées et/ou calculées pour des constituants du fioul résiduel. En conséquence, ces constituants peuvent être considérés comme potentiellement bioaccumulatif, bien que en pratique, les procédés métaboliques peuvent prévenir cet effet. En général, la persistance à long terme dans l'environnement est faible en se basant sur la volatilité, la biodégradabilité et les transformations métaboliques. De ce fait, le fioul oil résiduel n'est pas susceptible de demeurer dans la colonne d'eau en quantités suffisantes pour provoquer des effets à long terme pour l'environnement.

---

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

ELIMINATION DES DECHETS : Ce produit peut être utilisé comme combustible en accord avec les lois et les règlements applicables et en considérant les caractéristiques du produit au moment de l'élimination

CODE DECHETS EUROPEEN : 05 01 99 (déchets non spécifiés ailleurs) Les déchets générés par une utilisation normale de ce produit correspondent au code d'élimination ci-dessus. Cependant, une déviation par rapport à l'utilisation normale et/ou la présence de contaminant peut nécessiter un autre code d'élimination de déchets qui doit être assigné par le dernier utilisateur.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

USA DOT : NON REGLEMENTE PAR L'USA DOT.

RID/ADR : NON REGLEMENTE PAR RID/ADR.

IMO : NON REGLEMENTE.

IATA : NON REGLEMENTE.

---

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

Etiquetage CE : Produit dangereux selon les directives européennes concernant les substances/préparations dangereuses.

Symbole : T Toxique.

Phrase(s) de risque : R45-66-52/53.

Peut causer le cancer. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité : S53-45-37-61.

Eviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Porter des gants appropriés. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient : Huiles aromatiques.

Sécurité sociale : tableau 36 tableau 36 bis

Surveillance médicale spéciale : Applicable

LES PRODUITS SUIVANTS SONT CITES SUR LES LISTES CI-DESSOUS :

NOM CHIMIQUE	NUMERO CAS	LISTES
--------------	------------	--------

\*\*\* PAS D'INGREDIENT A REPORTER \*\*\*

--- CODIFICATION DES LISTES EVENTUELLEMENT CITEES CI-DESSUS ---

1=IARC 1	6=NO ALLERGIE	11=DE TERAT B	16=DE CARC B	21=CH CARC
2=IARC 2A	7=SE ALLERGIE	12=DE TERAT C	17=AT TERAT A	
3=IARC 2B	8=SE CARC	13=DE TERAT D	18=AT TERAT B	
4=NTP CARC	9=DK CARC	14=DE CARC A1	19=AT TERAT C	
5=NTP SUS	10=DE TERAT A	15=DE CARC A2	20=AT TERAT D	

CARC=CANCEROGENE ; SUS=SUPPOSE CANCEROGENE ; TERAT=TERATOGENE

AT = Autriche  
CH = Suisse

DE = Allemagne  
DK = Danemark

NO = Norvège  
SE = Suède

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

PHRASES DE RISQUE LISTEES A LA SECTION 2 DE CE DOCUMENT :

R45	Peut causer le cancer.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

NOTE : LES PRODUITS EXXONMOBIL ET DE SES FILIALES NE SONT PAS FORMULES AVEC DES PCB.

Les études ont montré que beaucoup d'hydrocarbures présentent des risques potentiels pour la santé humaine pouvant varier d'une personne à l'autre. Les informations de cette FDS reflètent l'utilisation attendue. Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications. Dans tous les cas, l'avis suivant doit être suivi :

ATTENTION DOMMAGE PAR INJECTION : Si le produit est injecté à travers ou sous la peau ou dans une quelconque partie du corps, l'individu doit être évalué immédiatement par un médecin en urgence chirurgicale sans se soucier de l'aspect de la blessure ou de sa taille. Même si les symptômes initiaux d'injection à pression élevée sont minimes ou absents, un traitement chirurgical intervenant rapidement dans les premières heures peut significativement réduire l'ultime extension des dommages.

Toutes les sections de cette FDS imprimées en gras mettent en évidence des changements significatifs récents donnés pour avis ou pour information.

\*\*\*\*\*  
A usage interne uniquement : MHC : 1\* 1\* 1\* 1\* 1\*, MPPEC : E, TRN :  
7033405-60, ELIS : 033405, CMCS97 : EMGF26  
Date d'approbation EHS : 04JUN2003  
\*\*\*\*\*

Les informations contenues dans cette fiche sont données de bonne foi comme étant exactes, mais sans garantie. Les conditions d'emploi et d'adéquation du produit pour des usages particuliers sont hors de notre contrôle ; tous les risques d'utilisation du produit sont assumés par l'utilisateur, et NOUS REJETONS EXPRESSEMENT TOUTES GARANTIES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, INCLUANT LES GARANTIES DE COMMERCIALITE ET D'ADEQUATION POUR UN USAGE AUTRE QUE CELUI AUQUEL CE PRODUIT EST DESTINE. Il n'y a pas de recommandation particulière pour des usages qui pourraient enfreindre des brevets valides ou une extension de licence pour des brevets valides. Les avertissements appropriés et les procédures de manipulation en toute sécurité devront être fournis aux manipulateurs et utilisateurs. La modification de ce document est strictement interdite. Excepté pour les parties exigées par la loi, la réédition ou la retransmission de tout ou partie de ce document n'est en aucun cas autorisée. Exxon Mobil Corporation et ses compagnies affiliées n'assument aucune responsabilité concernant l'exactitude des informations, à moins que le document ne soit le plus récent disponible dans le système de distribution ExxonMobil officiel. Exxon Mobil Corporation et ses compagnies affiliées ne déclare ni ne garantie que le format, le contenu ou les formules incluses dans ce document ne sont conformes aux lois autres que celles des Etats-Unis d'Amérique.

Copyright 2001 Exxon Mobil Corporation, tous droits réservés